

Professionnelles et professionnels non syndiqués
du gouvernement du Québec et des organismes affiliés

Personnes retraitées

Taux mensuels en vigueur du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

La taxe provinciale de 9 % doit être ajoutée aux taux indiqués dans ce document.

Régime d'assurance maladie des personnes retraitées

	Taux au 1 ^{er} avril 2021
Assurance voyage 90 jours	
Personne retraitée de moins de 65 ans	
Protection individuelle	176,32 \$*
Protection monoparentale	248,21 \$*
Protection familiale	396,66 \$*
Personne retraitée de 65 ans ou plus	
Protection individuelle	25,54 \$
Protection monoparentale	35,76 \$
Protection familiale	56,52 \$
Personne retraitée de 65 ans ou plus non inscrite à la RAMQ (prime additionnelle)	
Protection individuelle	459,98 \$
Protection monoparentale	518,24 \$
Protection familiale	951,28 \$
Assurance voyage 182 jours	
Personne retraitée de moins de 65 ans	
Protection individuelle	193,35 \$*
Protection monoparentale	272,18 \$*
Protection familiale	434,97 \$*
Personne retraitée de 65 ans ou plus	
Protection individuelle	39,42 \$
Protection monoparentale	55,30 \$
Protection familiale	87,74 \$
Personne retraitée de 65 ans ou plus non inscrite à la RAMQ (prime additionnelle)	
Protection individuelle	483,81 \$
Protection monoparentale	551,79 \$
Protection familiale	1 004,88 \$

*Taux avec congé de primes de 3 %

Assurance vie de la personne retraitée	
Âge de la personne adhérente	par 1 000 \$ d'assurance
50 à 54 ans	0,25 \$
55 à 59 ans	0,37 \$
60 à 64 ans	0,67 \$
65 à 69 ans	1,15 \$
70 à 74 ans	2,12 \$
75 ans ou plus	3,64 \$

Assurance vie de la personne conjointe et des enfants à charge			
Âge de la personne adhérente	Coût fixe pour :		Coût fixe pour :
	Pers. conjointe : 6 000 \$ Enfant à charge : 6 000 \$	Pers. conjointe : 16 000 \$ Enfant à charge : 6 000 \$	Pers. conjointe : 26 000 \$ Enfant à charge : 6 000 \$
50 à 54 ans	7,62 \$	9,50 \$	11,38 \$
55 à 59 ans	7,62 \$	10,52 \$	13,42 \$
60 à 64 ans	7,62 \$	12,89 \$	18,16 \$
65 à 69 ans	7,62 \$	16,92 \$	---
70 à 74 ans	7,62 \$	24,50 \$	---
75 ans ou plus	7,62 \$	36,75 \$	---

Autres modifications

Assurance maladie

- **Assurance voyage et annulation de voyage – Nouvelles modalités**

Dans le contexte de la pandémie, de nouvelles modalités sont maintenant applicables. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter la Foire aux questions sur le site Internet de La Capitale : lacapitale.com/fr/covid.

- **Lecteur de glucose en continu**

Ajout du remboursement du lecteur de glucose en continu (capteur et émetteur) jusqu'à concurrence d'un maximum admissible de 5 000 \$ par année.

Sommaire des protections au 1^{er} avril 2021

Ce document qui est mis à jour annuellement est disponible sur votre Espace client ainsi que sur le site Internet de La Capitale.